



COMPTE RENDU SOMMAIRE
de la réunion du Conseil municipal
du JEUDI 13 FEVRIER 2020 à 19h30

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil, en session ordinaire publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, 1^{er} adjoint-Maire par intérim.

Etaient présents : Messieurs Bruno LE BORGNE, Mikaël ROBERT, Patrice SAVARY, Bernard HASPOT, Pierre CHENAIS, Alain PASGRIMAUD, Yannick SOREL, Michel FLENER et Mesdames Monique LE THIEC et Annie-Paule BOURGUIGNON.

Etaient absents : Messieurs Léo LUCAS, Yannick AUVRAY et Dominique BONTEMPS, Philippe ROULIER.

Monsieur le 1^{er} adjoint-Maire ouvre la séance en demandant au Conseil Municipal de désigner un secrétaire de séance : Madame Annie Paule BOURGUIGNON

1/ Validation des comptes-rendus des séances des conseils municipaux des 18 et 21 décembre 2019.

Après discussion et délibération, le Conseil municipal VALIDE les comptes rendus des séances des 18 et 21 décembre 2019 à 8 voix pour et 2 voix contre.

2/ Désignation d'un délégué syndical-Port de Férel-La Roche Bernard-Marzan.

Suite à la démission de Monsieur Daniel Bourzeix de son mandat de Maire, rendue effective par Monsieur le Préfet du Morbihan par courrier du 16 décembre 2019, Monsieur Bruno Le Borgne, 1^{er} adjoint-Maire par intérim, sollicite le conseil municipal afin de désigner parmi ses membres un délégué syndical au Port de Férel-La Roche Bernard-Marzan.

Monsieur le 1^{er} adjoint-Maire par intérim fait appel à candidature.

Monsieur Alain PAGRISMAUD et, Monsieur Bruno LE BORGNE

se déclarent candidats

Les membres du conseil votent à bulletin secret.

Suite aux votes :

***Monsieur Bruno LE BORGNE 7 voix**

***Bulletin blanc 1**

***Monsieur Alain PASGRIMAUD 1 voix**

***Nul (2 noms) 1**

Monsieur Bruno LE BORGNE est élu et pourra siéger au syndicat du port de Férel-La Roche Bernard-Marzan

3/ Numérotation postale

Monsieur Bruno Le Borgne, 1^{er} adjoint-Maire par intérim, propose aux membres du conseil municipal, suite à plusieurs demandes et, afin réduire les risques d'erreur des services postaux, les numérotations suivantes :

- 1 boulevard de Bretagne Hôtel d'Irlande Parcelle 168
- 3 boulevard de Bretagne Laverie Parcelle 167
- 5 boulevard de Bretagne Magasin d'électroménager Extra Parcelle 167
- 1 bis rue Eugène Feautrier Mr et Mme Chauviré Paul Parcelle AB 0401 (déjà voté le 21/03/2019)
- 1 ter rue Eugène Feautrier Mr et Mme André Yves ex Parcelle 26
- 8 rue Eugène Feautrier Mr et Mme Le Borgne Bruno Parcelle AB 14
- 45 bis rue Saint-James SCI Saint James Mr et Mme Savary Patrice Parcelle 85

Vu l'exposé de Monsieur Bruno Le Borgne, 1^{er} Adjoint-Maire par intérim,

Considérant l'intérêt pour les administrés de la commune,

L'assemblée est amenée à attribuer les numérotations telle que décrites ci-dessus.

Après avoir délibéré, le conseil municipal valide la proposition de numérotation à l'unanimité.

4/ Planning de permanence des bureaux de vote des élections municipales des 15 et 22 mars 2020

Monsieur Bruno Le Borgne, 1^{er} adjoint-Maire par intérim, propose aux membres du conseil municipal d'organiser les bureaux par quatre tranches de 2h30.

Bureau de vote du 15 mars 2020 :

Président du bureau : Monsieur Bruno LE BORGNE

Secrétaire du bureau :

1^{er} Assesseur : Monsieur Yannick SOREL

2^{ème} Assesseur :

3^{ème} Assesseur :

8h00-10h30	10h30-13h00	13h00-15h30	15h30-18h00
Bruno LE BORGNE	Monique LE THIEC	Patrice SAVARY	Bruno LE BORGNE
Mickael ROBERT	Bernard HASPOT	Pierre CHENAIS	Alain PASGRIMAUD
Annie-Paule BOURGUIGNON	Michel FLENER		Yannick SOREL
Bernard HASPOT			Bernard HASPOT

Bureau de vote du 22 mars 2020 :

Président du bureau : Monsieur Bruno LE BORGNE

Secrétaire du bureau :

1^{er} Assesseur : Monsieur Yannick SOREL2^{ème} Assesseur :3^{ème} Assesseur :

8h00-10h30	10h30-13h00	13h00-15h30	15h30-18h00
Bruno LE BORGNE	Monique LE THIEC	Patrice SAVARY	Bruno LE BORGNE
Bernard HASPOT	Bernard HASPOT	Pierre CHENAIS	Alain PASGRIMAUD
Annie-Paule BOURGUIGNON	Michel FLENER		Yannick SOREL
			Bernard HASPOT

5/ Comptes de gestion 2019 : Commune-Assainissement-Camping

Monsieur Bruno Le Borgne, 1^{er} adjoint-Maire par intérim, rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2019 de la commune de la Roche Bernard et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur municipal accompagné des état de développement des comptes des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulières et suffisamment justifiées,

Vu l'exposé de Monsieur Bruno Le Borgne, 1^{er} Adjoint-Maire par intérim ;

Après discussion et délibération, le Conseil municipal, :

- **APPROUVE les comptes de gestion du Trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes conformément aux dispositions des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Pour le compte de gestion de la Commune : 1 contre / 0 abstention / 9 pour.

Pour le compte de gestion de l'assainissement : 0 contre / 0 abstention / 10 pour.

Pour le compte de gestion du camping : 0 contre / 0 abstention / 10 pour.

Le Maire informe que, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-14, lors de la séance du conseil au cours de laquelle le compte administratif est débattu, le Maire qui a exécuté le budget peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Il est donc nécessaire de désigner un Président de séance.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil est amené à délibérer pour :

- DESIGNER Mme Monique LE THIEC en qualité de Président de séance pour l'approbation des comptes administratifs 2019.

- **Compte administratif de la commune 2019 :**

Monsieur Bruno Le Borgne, 1^{er} adjoint-Maire par intérim, présente le compte administratif du budget principal de la commune 2019 qui se présente ainsi :

	COMPTE ADMINISTRATIF 2019	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	1 006 465.00 €	102 144.99 €
Dépenses	894 715.31 €	337 846.26 €
Résultats de l'exercice 2019	111 749.69 €	-235 701.27 €
Résultats de l'exercice 2018 (excédent/déficit reporté de l'exercice antérieur)	224 367,01 €	-264 083.12 €
Restes à réaliser 2019	00.00 €	00.00 €
Résultats de clôture 2019	336 116.70 €	-499 784.39 €

Madame Bourguignon et Monsieur Robert indiquent que les RAR 2019 ainsi que, les salaires des agents du camping supportés par le budget principal de la commune ne sont pas passés dans les écritures comptables de 2019.

Monsieur Le Borgne a précisé que la date butoir du 10 janvier 2020 était dépassée et, que c'est pour ceci que les écritures n'ont pu être passées.

Monsieur Haspot a signalé qu'il y avait 100 000€ de dépenses en plus sur le budget principal 2019 de la Commune et Monsieur Savary a indiqué qu'il n'y avait pas eu recours à l'emprunt en 2019.

Pour information, deux compromis de vente auraient dû figurer en RAR 2019 sur le budget principal de la Commune en recette d'investissement pour un montant de 316 900€.

Avant de passer à l'approbation des comptes et conformément à la réglementation, Monsieur Bruno Le Borgne, 1^{er} adjoint-Maire par intérim se retire de la salle du Conseil.

Madame Monique Le Thiec, 2^{ème} adjointe, sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Ainsi, après discussions et délibération, le Conseil Municipal, :

- 1- **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif tel que présenté ci-dessus ;
- 2- **DECIDE** d'annuler les crédits ouverts et non employés ;
- 3- **VOTE** et **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
2 contre / 0 abstention / 8 pour.

- **Compte administratif de l'assainissement collectif 2019 :**

Monsieur Bruno Le Borgne, 1^{er} adjoint-Maire par intérim, présente le compte administratif du budget annexe d'assainissement collectif 2019 qui se présente ainsi

	COMPTE ADMINISTRATIF 2019	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	39 902.98 €	26 247.12 €
Dépenses	19 972.37 €	26 160.07 €
Résultats de l'exercice 2019	19 930.61 €	87.05 €
Résultats de l'exercice 2018 (excédent/déficit reporté de l'exercice antérieur)	146 670.91 €	-6 206.86€
Restes à réaliser 2019	00.00 €	00.00 €
Résultats de clôture 2019	166601.52 €	-6 119.81 €

Monsieur Robert a souligné qu'il y avait eu des travaux en 2019 (station d'épuration de Nivillac) et qu'ils semblent ne pas apparaître dans les comptes 2019.

Avant de passer à l'approbation des comptes et conformément à la réglementation, Monsieur Bruno Le Borgne, 1^{er} adjoint-Maire par intérim se retire de la salle du Conseil.

Madame Monique Le Thiec, 2^{eme} adjointe, sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Ainsi, après discussions et délibération, le Conseil Municipal, :

- 1- **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif tel que présenté ci-dessus ;
- 2- **DECIDE** d'annuler les crédits ouverts et non employés ;
- 3- **VOTE** et **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
0 contre / 2 abstentions / 8 pour.

- **Compte administratif du camping 2019 :**

Monsieur le Maire présente le compte administratif du budget annexe du camping municipal 2019 qui se présente ainsi :

	COMPTE ADMINISTRATIF 2019	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	108 977.24 €	26 858.02 €
Dépenses	61 877.21 €	14 520.66 €
Résultats de l'exercice 2019	47 100.03 €	12 337.36 €
Résultats de l'exercice 2018 (excédent/déficit reporté de l'exercice antérieur)	43 031.57 €	83 963.77 €
Restes à réaliser 2019	00.00 €	00.00 €
Résultats de clôture 2019	90 131.60 €	96 301.13 €

Madame Bourguignon et Monsieur Robert, signalent que les salaires des agents du camping n'ont pas été reversés au budget principal de la Commune 2019.

Avant de passer à l'approbation des comptes et conformément à la réglementation, Monsieur Bruno Le Borgne, 1^{er} adjoint-Maire par intérim se retire de la salle du Conseil.

Madame Monique Le Thiec, 2^{ème} adjointe, sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Ainsi, après discussions et délibération, le Conseil Municipal, :

- 1- **DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif tel que présenté ci-dessus ;**
- 2- **DECIDE d'annuler les crédits ouverts et non employés ;**
- 3- **VOTE et ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.**

0 contre / 2 abstentions / 8 pour.

7/ Affectation des résultats 2019 aux budgets 2020: Commune-Assainissement-Camping

- Affectation du résultat 2019 commune :

Monsieur Le Borgne, 1^{er} adjoint-Maire par intérim, rappelle aux membres du Conseil Municipal les résultats du Compte Administratif 2019 de la Commune et propose de les affecter comme suit au budget 2019 :

➔ Section de fonctionnement :

Résultat budgétaire de l'exercice 2019 :	111 749.69 €
Résultat antérieur reporté :	224 367.01 €
Solde global de fonctionnement :	336 116.70 €

➤ **Section d'investissement :**

Résultat budgétaire de l'exercice 2019 :	- 235 701.27 €
Résultat antérieur reporté :	- 264 083.12 €
Solde global d'investissement :	- 499 784.39 €
Déficit d'investissement à reporter (001) :	- 499 784.39 €
Restes à réaliser 2019 - Dépenses :	00,00 €
Restes à réaliser 2019 - Recettes :	00,00 €
Solde Restes à réaliser :	00,00 €
Besoin de financement :	499 784.39 €
<i>(solde global d'investissement + restes à réaliser)</i>	

PROPOSITION D'AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AU BP 2020 :

- **C/001** (DI : déficit d'investissement 2019 à reporter sur 2020) = **499 784.39€**
- **C/1068** (RI : excédent de fonctionnement capitalisé) = **336 116.70 €**
↳ *le besoin d'investissement doit être couvert en priorité par l'excédent de fonctionnement*
- **C/002** (RF : excédent de fonctionnement 2019 à reporter en 2020) = **00.00 €**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le 1^{er} adjoint-Maire par intérim,

Après discussion et délibération, le Conseil municipal :

- **VALIDE** la proposition d'affectation des résultats 2019 du budget principal de la commune au budget 2020 telle-que présentée ci-dessus.
2 contre / 0 abstention / 8 pour
- **Affectation du résultat 2019 assainissement collectif :**

Monsieur Le Borgne, 1^{er} adjoint-Maire par intérim, rappelle aux membres du Conseil Municipal les résultats du Compte Administratif 2019 de l'Assainissement collectif et propose de les affecter comme suit au budget 2020 :

➤ **Section de fonctionnement :**

Résultat budgétaire de l'exercice 2019 :	19 930.61 €
Résultat antérieur reporté :	146 670.91 €
Solde global de fonctionnement :	166 601.52 €

➔ **Section d'investissement :**

Résultat budgétaire de l'exercice 2019 :	87.05 €
Résultat antérieur reporté :	- 6 206.86 €
Solde global d'investissement :	- 6 119.81 €
Déficit d'investissement à reporter (001) :	- 6 119.81 €
Restes à réaliser 2019 - Dépenses :	00.00 €
Restes à réaliser 2019 - Recettes :	00.00 €
Solde Restes à réaliser :	00.00 €
Besoin de financement :	6 119,81€
<i>(solde global d'investissement+ restes à réaliser)</i>	

PROPOSITION D'AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AU BP 2020 :

- **C/001** (DI : déficit d'investissement 2019 à reporter sur 2020) = **6119.81€**
- **C/1068** (RI : excédent de fonctionnement capitalisé) = **6 119.81 €**
↳ *le besoin d'investissement doit être couvert en priorité par l'excédent de fonctionnement*
- **C/002** (RF : excédent de fonctionnement 2019 à reporter en 2020) = **160 481.71 €**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le 1^{er} adjoint-Maire par intérim,

Après discussion et délibération, le Conseil municipal :

- **VALIDE** la proposition d'affectation des résultats 2019 au budget annexe de l'assainissement collectif 2020 telle que présentée ci-dessus.
0 contre / 2 abstentions / 8 pour
- **Affectation du résultat 2019 camping municipal :**

Monsieur Le Borgne 1^{er} adjoint-Maire par intérim rappelle aux membres du Conseil Municipal les résultats du Compte Administratif 2019 du Camping et propose de les affecter comme suit au budget 2020 :

➔ **Section de fonctionnement :**

Résultat budgétaire de l'exercice 2019 :	47 100.03 €
Résultat antérieur reporté :	43 031.57 €
Solde global de fonctionnement :	90 131.60 €

➔ **Section d'investissement :**

Résultat budgétaire de l'exercice 2019 :	12 337.36 €
Résultat antérieur reporté :	83 963.77 €
Solde global d'investissement :	96 301.13 €

Excédent d'investissement à reporter (001) :	96 301.13 €
Restes à réaliser 2019 - Dépenses :	00.00 €
Restes à réaliser 2019 – Recettes :	00.00 €
Solde Restes à réaliser :	00,00 €

PROPOSITION D'AFFECTATION DU DEFICIT DE FONCTIONNEMENT AU BP 2020 :

- **C/001** (DI : excédent d'investissement 2019 à reporter en 2020) = **96 301.13 €**
- **C/002** (RF : excédent de fonctionnement 2019 à reporter en 2020) = **90 131.60 €**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le 1^{er} adjoint-Maire par intérim,

Après discussion et délibération, le Conseil municipal :

- **VALIDE** la proposition d'affectation des résultats 2019 au budget annexe du camping municipal 2020 telle que présentée ci-dessus.
0 contre / 2 abstentions / 8 pour

8/ Situation financière de la commune

***Capacité d'autofinancement de la commune (ratio de gestion) :**

**Détermination de la CAF (Capacité d'Autofinancement)
Budget principal**

BUDGET PRINCIPAL	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Recettes Réelles de Fonctionnement	995 815.93 €	961 805.04 €	993 877.30 €
Dépenses Réelles de Fonctionnement	853 543.87 €	881 683.45 €	882 935.32 €
CAF Brute	142 272.06 €	80 121.59 €	110 941.98 €
CAF Brute en % des RRF (15%)	14.29	8.33	11.16
Annuité en capital de la dette	78 908.00 €	59 401.34 €	67 717.28 €

CAF Nette	63 364.06 €	20 720.25 €	43 224.70 €
CAF Nette en % RRF (5 à 7%)	6.36	2.15	4.35

**Détermination de la CAF Capacité d'Autofinancement
Consolidé Budgets principal et annexes**

BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXES	CA 2017	CA 2018	CA 2019
-------------------------------------	----------------	----------------	----------------

Recettes Réelles de Fonctionnement	1 191 698.12 €	1 155 695.22 €	1 135 611.49 €
Dépenses Réelles de Fonctionnement	916 834.79 €	1 052 552.24 €	917 886.62 €

CAF Brute	274 863.33 €	103 142.98 €	217 724.87 €
CAF Brute en % des RRF (15%)	23.06	8.92	19.17

Annuité en capital de la dette	114 040.41 €	84 693.62 €	86 970.34 €
---------------------------------------	---------------------	--------------------	--------------------

CAF Nette	160 822.92 €	18 449.36 €	130 754.53 €
CAF Nette en % RRF (5 à 7%)	13.50	1.60	11.51

***Les emprunts de la commune : Voir ANNEXE 1**

***Dette globale par habitant au 31/12/2019 :**

Pour la commune de La Roche Bernard qui est de 701 habitants (au dernier recensement de 2018) :

-Encours de dette Budget principal seul est de 395 262.19€

-Dette par habitant : 562.25€

Pour la Strate de La Roche-Bernard : commune de 500 à 2 000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé (FPU) :

Budget principal seul CA 2018 : **Moyenne de la strate en 2018 : 615 €**

***Capacité de remboursement de la dette :**

Capacité de remboursement de la dette

Ce ratio traduit le nombre d'années de CAF qui seraient nécessaires au remboursement de la dette, s'elles y étaient totalement consacrés. On estime cependant qu'au-delà de 10 ans, la capacité de remboursement est faible.

BUDGET PRINCIPAL	CA 2019
Encours total de la dette au 31/12 de l'année	395 262.19 €
CAF Brute	110 941.98 €
Capacité de remboursement de la dette	3.56

CONSOLIDE <i>(Budgets principal et annexes)</i>	CA 2019
Encours total de la dette au 31/12 de l'année	462 299.87 €
CAF Brute	217 724.87 €
Capacité de remboursement de la dette	2.12

Le conseil municipal à pris connaissance de la situation financière de la commune.

Monsieur Patrice Savary expose :

Monsieur Patrice Savary rappelle la volonté municipale de soutenir les associations dont l'activité contribue à l'animation de la commune et présente les différentes demandes de subventions.

Il précise que chaque association :

- **A déposé une demande avec les éléments suivants :**

- statuts de l'association (pour une première demande de subvention ou si ces statuts ont changé depuis leur dernière transmission) ;
- composition des instances statutaires (président, bureau, conseil d'administration) ;
- comptes du dernier exercice faisant ressortir l'emploi fait de l'éventuelle subvention communale précédemment accordée ;
- budget prévisionnel pour l'année en cours mettant en évidence les financements publics attendus et l'autofinancement possible ;
- compte-rendu d'activité détaillé pour l'année écoulée et rapport d'activité prévisionnel pour l'année à venir ;
- plan de financement détaillé pour un projet de travaux ou d'équipement à réaliser, objet, le cas échéant, de la demande de subvention, etc.

- **que l'association doit disposer d'une personnalité juridique**

Pour bénéficier d'une aide publique, il importe que l'association ait été déclarée à la préfecture ou à la sous-préfecture et que cette déclaration ait fait l'objet d'une publication au Journal Officiel.

Une association qui n'aurait pas donné suite à ces obligations de déclaration préalable serait une structure de fait. Et, dans le cas de l'attribution d'une subvention communale, ses responsables risquent alors fort d'être déclarés comptables de fait (en ce sens, le jugement de la Chambre régionale des comptes de Champagne-Ardenne du 24 janvier 1994).

- **Objet des subventions :**

L'objet des subventions demandées doit avoir un intérêt local et l'association doit avoir un but d'intérêt public au bénéfice direct des administrés de la collectivité locale.

Monsieur Patrice Savary précise que la commission Cadre de vie, dans un prochain mandat pourrait se réunir pour étudier l'ensemble des subventions et présentera ses propositions lors du prochain conseil.

Pour 2019, les subventions ont été réparties comme ci-après :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2019	DEMANDES 2020	PROPOSITIO NS 2020	ADOPTES 2020
OMCSL	5 000 €	6 000 €		
AR'IMAGES	2 300 €	1 000 €		
Musique sauvage	700 €	900 €		
Loisirs Temps Libre	500 €	500 €		
Football Club Basse Vilaine	2 500 €	2 500 €		
Association des Usagers du Port	200 €	400 €		
Coup de pouce aux devoirs	100 €	100 €		
Club Rochois de Gymnastique	200 €	200 €		
Chorale Résonnances Association Chinook Vents Sauvages	400 €	400 €		
Fanfare GNDB	100 €	100 €		
La Roche Dynamique	2 335 €	700 €		
Sports Nature Roche Vilaine	200 €	750 €		
L'Outil en mains Estuaire de Vilaine	750 €	250 €		
Souvenir Français	100 €	100 €		
Association du musée	1 600 €	1 600 €		
La Boite à couleurs	250 €	250 €		
La Nationale d'Autrefois	500 €	500 €		
Fileri-Filera	1 000 €	3 000 €		
Triathlon du Pays de Vilaine	500 €	750 €		
Le 6 ^{ème} Pont	1 500 €	1 600 €		
Chorale de La Roche-Bernard	500 €	500 €		
Association du cinéma	250 €	500 €		
Comité de Jumelage	3 000 €	Pas de demande		
Aviron Traditionnel de Vilaine Maritime	1 000 €	1 200 €		
Vilaine en fête		200 €		
Pétanque Rochoise		500 €		
Jazz comme une image		1 000 €		
L'Art Roche Bernard		800 €		
Coef 109	100 €	En attente		

Le conseil municipal à pris connaissance des demandes de subventions 2020, celles-ci seront votées ultérieurement.

10/ Camping : tarif exceptionnel

Madame Monique Le Thiec expose avoir eu une demande d'hébergement d'urgence suite à un incendie dans une maison d'habitation sur la commune de Nivillac, la commune de Nivillac ayant déjà son habitation prévue à cet effet occupée.

La commune de La Roche-Bernard a été sollicitée, étant donné l'urgence de la situation, un mobil home du camping municipal a été mis à disposition. Madame Le Thiec propose d'appliquer un tarif de 500.00 €/mois au prorata de la période d'utilisation avec en sus la taxe de séjours et le forfait journalier des ordures ménagères.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Monique Le Thiec,

Après discussion et délibération, le Conseil municipal, :

VALIDE la proposition de tarif ci-dessus

0 contre / 0 abstention / 10 pour

11/ Camping : période d'ouverture

Madame Monique Le Thiec propose, suite à plusieurs demandes d'étendre la période d'ouverture mais aussi à la difficulté de recrutement sur un poste saisonnier de responsable du camping, d'étendre la période d'ouverture du camping à l'année. Ce qui permettrait aux camping-cars de continuer à séjourner les weekends hors saison touristique.

Un essai sera fait sur une période de 1 an de mars 2020 à mars 2021.

Madame Monique Le Thiec présente, également, la difficulté pour le personnel administratif de réaliser de manière efficace les entrées et sorties ainsi que l'état des lieux des locations des mobil homes mais aussi des salles louées.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Monique Le Thiec,

Après discussion et délibération, le Conseil municipal, :

VALIDE la proposition d'extension de la période d'ouverture

0 contre / 2 abstentions / 8 pour

12/ Convocation aux conseils municipaux dématérialisés

Conformément à l'article L. 2121.10 du CGCT, le Maire peut adresser par voie électronique la convocation, au Conseil Municipal, accompagnée de tous les documents s'y rapportant.

L'objectif visé par cette mesure est de diminuer les frais d'affranchissement de la collectivité mais également d'entrée dans une démarche environnementale cohérente avec la Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition de Mr Le Borgne de recevoir les convocation aux conseils municipaux dématérialisés.

13/ Contrat de prestation de service « capture, ramassage des animaux errants et/ ou dangereux sur la voie publique, ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique et gestion de la fourrière animale

La gestion des animaux errants et/ou dangereux régie par les articles L 211-22, L 211-23, L 211-24, L 211.25, R 211-11 du Code Rural relève des pouvoirs de police conformément aux articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

La commune ne dispose pas de la logistique pour gérer la capture, le ramassage, le transport des animaux errants et/ou dangereux sur la voie publique, le ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique et pour gérer la fourrière animale.

C'est la raison pour laquelle M. le Maire propose de passer une convention de prestation de services avec la société SAS SACPA dont le siège social est 12 Place Gambetta – 47700 CASTELAJOUX (Lot et Garonne) et dont une antenne se situe à PLOEREN (Morbihan).

Il s'agit d'une convention d'une durée d'un an renouvelable trois fois par tacite reconduction. Le coût de la prestation s'élève à 1.17 € HT/habitant (population totale) par an soit un coût total de 828.95 € HT pour une population de 703 habitants (selon le dernier recensement de 2018).

L'assemblée délibérante est donc invitée à se prononcer sur cette affaire.

Le conseil municipal, après délibération,

Vu les articles 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales concernant les pouvoirs de police du Maire,

Vu les articles L 211-22, L 211-23, L 211-24, L 211-25, R 211-11 du Code Rural concernant les animaux errants et/ou dangereux,

La commune ayant une convention avec le cabinet vétérinaire de Nivillac qui convenait jusqu'à présent, le conseil municipal attend des informations complémentaires.

Le conseil municipal a décidé après discussion de reporter ce point ultérieurement, aucune décision n'a été prise à ce sujet.

14/ Questions diverses

-Mur effondré dans les Garennes.

-2 recours pour BEL AIR et Terrain DEVINE.

-Vente au groupe LAMOTTE (Ex Hôpital) se ferait au mois de juillet.

-L'arrivée du policier municipal intercommunal Julien BOISTARD.

-Devis pour la benne à cartons (pris en charge par la communauté de Communes Arc Sud Bretagne).

-Destruction ou récupération des dossiers PC et DP par les archives départementales : décision de ne pas les récupérer.

-Chantier Navale de La Couronne : évocation de nouveaux locaux.

-Monsieur Robert a demandé où en était les réparations de la balayeuse car la garantie est bientôt expirée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le 1^{er} adjoint-Maire par intérim lève la séance vers 21 h 45.

ANNEXE 1

Budget	Réf.	Banque	Objet de l'emprunt	Date de fin	Montant échéance	Capital initial	Capital restant dû au 31/12/2019	Nature de taux
Commune	37014045	Crédit agricole	Travaux rénovation et construction groupe scolaire	15/06/2021	11 961,50 €	301 885,47 €	152 953,37 €	Euribor + 0,50% marge
	275073 (ancien n°244969)	Caisse Française de financement local	Mise en place classe modulaire	01/02/2022	4 490,28 €	50 000,00 €	12 447,93 €	Fixe
	DD09909863	Crédit mutuel	Véhicules services techniques	31/07/2022	3 550,76 €	70 000,00 €	38 737,85 €	Fixe
	44041356	Crédit agricole	Acquisition parcelle Bibolet	01/01/2023	1 295,59 €	42 000,00 €	12 226,69 €	Fixe
	A2207143	Caisse d'épargne	Complément financement travaux école	14/01/2023	2 366,23 €	22 582,38 €	8 441,66 €	Fixe
	DD12833266	Crédit mutuel	Achat de véhicules	30/12/2023	845,25 €	50 000,00 €	40 111,63 €	Fixe
	275074 (ancien n°264109)	Caisse Française de financement local	Salle de repos (école) - (ex emprunt sivom)	01/05/2024	2 912,41 €	52 000,00 €	15 021,94 €	Variable
	32483909	Crédit agricole	Financement des investissements 1999	15/06/2024	3 925,01 €	174 067,26 €	64 070,41 €	Fixe
39476951	Crédit agricole	Allinération partielle ex-gendarmerie	01/01/2026	2 253,76 €	108 800,00 €	51 250,71 €	fixe	
Totaux						871 335,11 €	395 262,19 €	
Budget	Réf.	Banque	Objet de l'emprunt	Date de fin	Montant échéance	Capital initial	Capital restant dû au 31/12/2019	Nature de taux
Assainissmt	275074 (ancien n°0243298-1)	Caisse Française de financement local	Travaux d'amélioration de la station d'épuration (ex emprunt sivom)	01/11/2020	6 463,87 €	95 167,89 €	42 218,60 €	Variable
	39654730	Crédit agricole	Consolidation LT	15/12/2030	567,70 €	44 000,00 €	24 819,08 €	Variable
Totaux						139 167,89 €	67 037,68 €	